

<b>Conseil Municipal du</b> 27 juin 2022		<b>à</b> 18h00	
N°ordre	62	<b>Titre</b>	Vente de la maison de ville du 11 rue de l'Université appartenant à la Ville de Poitiers
N° identifiant	2022-0122		
Rapporteur(s)	Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	<b>PJ.</b>	Plan de situation Avis de France Domaine
Date de la convocation	20/06/2022		
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY		
Secrétaire(s) de séance			
Membres en exercice	0		
Quorum	18		
Présents	0		
Absents	0		
Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67. Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.		

Projet de délibération étudié par:	Commission Transition écologique et résilience
------------------------------------	--

Service référent	Direction Générale Adjointe Transition écologique Direction Urbanisme - Habitat - Foncier
------------------	--

Depuis le départ du Diocèse en tant qu'occupant de la maison du 11 rue de l'Université à Poitiers, celle-ci est inutilisée par la collectivité.

Dans un objectif de rationalisation et de bonne gestion de son patrimoine, la Ville de Poitiers a donc décidé de mettre en vente cet immeuble.

Il s'agit d'une maison de ville de 113 m<sup>2</sup> sur trois étages, comprenant une pièce de vie, une cuisine, quatre chambres, une salle de bain et la possibilité d'en créer une seconde. Celle-ci ne détient ni place de stationnement, ni jardin. Cet immeuble est cadastré section BX n° 293.

Lors des visites, il a été annoncé que la collectivité s'opposerait à toute demande de division de cette maison en plusieurs logements. En effet, le souhait de la Ville est de conserver ce logement tel qu'il existe aujourd'hui, dans sa structure unitaire, favorisant l'accession d'une famille ou à la colocation.

L'offre d'achat de Monsieur Duc Manh HUYNH et de Madame Ngoc Lan Phuong HUYNH a été retenue en vue d'y établir leur résidence principale.

Le prix de vente s'élève à 180 000 €. Les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur.

Une promesse d'achat a été signée avec Monsieur et Madame HUYNH.

L'avis de France Domaine est joint.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'accepter la cession, dans les conditions mentionnées ci-dessus**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la recette de 180 000 € à l'article 775 du budget Principal.**

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

<b>RESULTAT DU VOTE</b>	
-------------------------	--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	3.2
Nomenclature Préfecture	Alienations